

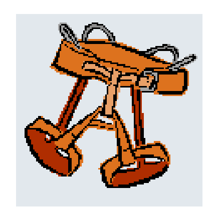
Travailler en sécurité :

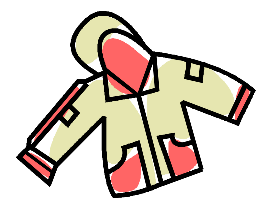


Port des équipements de protection individuelle







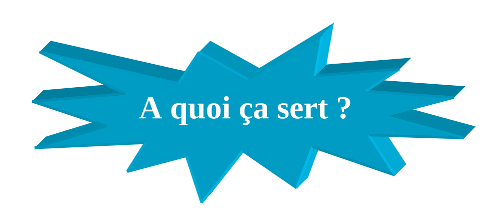


Mise à jour mars 2010



Un Equipement de Protection Individuelle (E.P.I.) est un dispositif ou un moyen destiné à être porté ou être tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ainsi que sa sécurité (Article R.4311-12 du Code du travail).

Les EPI vont du casque aux chaussures de sécurité en passant par les lunettes, les masques de protection respiratoire, les bouchons d’oreille, les gants, …



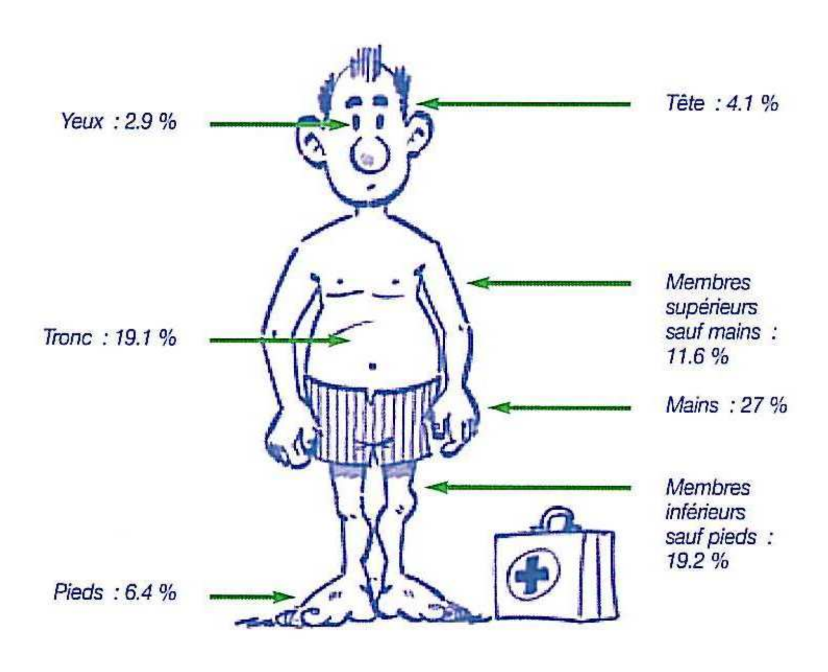
A chaque profession correspondent des EPI qui doivent être adaptés aux risques spécifiques de l’activité sans créer de risques supplémentaires.

Les protections collectives sont toujours à privilégier par rapport aux protections individuelles.

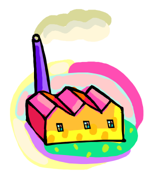

Isolement du risque
(Protections collectives)


Protections individuelles

Statistiques nationales des accidents du travail avec arrêt selon le siège des lésions – Année 2000 (source CNAM)



Obligations de l’employeur



⌧ Mettre à disposition des salariés, gratuitement et de manière personnelle les EPI nécessaires et appropriés aux travaux à réaliser

⌧ Couvrir les risques encourus par les salariés après analyse et vérifier le bon choix et les performances des EPI

⌧ Dispenser une formation, qui devra être renouvelée aussi souvent que nécessaire pour que les EPI soient utilisés conformément à leurs consignes d’utilisation

⌧ Vérifier la conformité et l’acceptabilité des EPI

⌧ Informer les utilisateurs des risques contre lesquels les EPI les protégent

⌧ Rédiger des consignes d’utilisation

⌧ Faire prendre connaissance des instructions techniques du constructeur des EPI

⌧ Former et entraîner les utilisateurs au port et aux conditions d’utilisation des EPI

⌧ Informer les personnels chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des EPI

⌧ Effectuer les entretiens, les réparations, et le remplacement des EPI

⌧ Garantir le bon fonctionnement des EPI

⌧ Veiller à l’utilisation des EPI par le personnel concerné

Articles R. 4321-1 à R. 4321-5, R. 4322-1, R 4322-2 et R. 4323-91à R. 4323-98
du Code du Travail



Obligations des salariés

- Utiliser correctement les EPI mis à disposition

- Prendre soin des EPI confiés et en maintenir l'efficacité en permanence

- Signaler à l'employeur ou à la hiérarchie concernée tout EPI défectueux

- Vérifier en permanence les conditions d'utilisation des EPI et leur bonne adaptation aux tâches à accomplir

- Prendre connaissance des documents techniques d'utilisation des EPI fournis par les fabricants

- Prendre connaissance des consignes d'utilisation rédigées par l'employeur

- **Le refus de porter les EPI expose les salariés aux sanctions prévues par le règlement intérieur**

Les différents EPI



Protection de la tête

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter des lésions au crâne, au cerveau, au cuir chevelu, aux oreilles.
Sans protection, vous risquez des fractures avec traumatisme crânien, hémorragies intracrâniennes, plaies du cuir chevelu, …

Contre quoi ?

Risques mécaniques : chocs d'objets fixes ou en mouvement, chutes d'objets, écrasement, projections, …

Avec quoi ?

2 types de protection de la tête :
- Casques de chantier
- Casquette anti-chocs

La protection doit être adaptée à l'activité.

Exemples



Casques de chantier pour travaux de démolition



Casquette anti-chocs pour éviter de se cogner la tête contre des objets immobiles

Protection des yeux et du visage

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter des lésions de l'œil.
Sans protection, vous risquez des allergies, des irritations, des conjonctivites, des brûlures, voire même la cécité !

Contre quoi ?

Risques mécaniques : heurts, projection d'éclats, poussières ambiantes, …
Risques thermiques : projection de métal en fusion, …
Risques chimiques ou biologiques : jet de liquide, gaz et vapeurs, …
Risques électriques : arc électrique de court-circuit
Risques dus aux rayonnements : laser, soudage, rayonnements solaires,…

Avec quoi ?

3 types de protection :
- Lunettes à branches avec protections latérales
- Lunettes masques
- Ecrans faciaux

Exemples



Lunettes à branches pour menuisier



Lunettes masques pour jardinier utilisant des produits phytosanitaires



Ecran facial pour soudeur

Protection auditive

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter des lésions de l'appareil auditif (tympans, nerf auditif, cellules auditives, …).
Sans protection, vous risquez des troubles de l'équilibre, des acouphènes (bourdonnements d'oreilles), des otites, voire la surdité.

Contre quoi ?

Risques liés aux ambiances physiques : bruits continus et impulsionnels (outils, machines bruyants tels que marteau-piqueur, tronçonneuse, presse, …).

Avec quoi ?

2 types de protection :
- Casques anti-bruits
- Bouchons d'oreilles

Exemples





Les protections auditives peuvent concerner tous les métiers à partir du moment ou le niveau sonore dépasse le seuil réglementaire.
A partir de 80 dB(A), le port des protections est recommandé, au delà de 85 dB(A) il est obligatoire.

Protection respiratoire

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter des atteintes de l'appareil respiratoire, du système nerveux, de la thyroïde et à certains organes (reins, foie).
Sans protection, vous risquez des allergies, des irritations, de l'asthme, des maux de tête, des intoxications, des maladies du sang, et des cancers.

Contre quoi ?

Risques liés aux substances dangereuses contenues dans l'air : poussières, fumées, gaz, vapeurs, brouillards, aérosols.
Risque lié au manque d'oxygène dans l'air.

Avec quoi ?

Avec des masques adaptés à l'activité et aux risques.

Exemples



Masque anti-poussières jetable pour menuisier



Masque avec filtres pour peintre



Masque à ventilation assistée et à adduction d'air pour pompier

Gants

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter des atteintes à la peau, aux poignets, aux mains (ongles, doigts, muscles, muscles, os).
Sans protection, vous risquez des dermatoses, des brûlures, des coupures, des gerçures, voire des amputations.

Contre quoi ?

Risques mécaniques : chocs, objets coupants ou pointus, vibrations.
Risques thermiques : produits chauds ou froids, flammes.
Risques électriques : tension électrique.
Risques chimiques et biologiques : produits chimiques (ciment, résine, solvant, peinture, acide, …) et microorganismes.
Risques liés à la manipulation de produits radioactifs et risques de rayonnements.

Avec quoi ?

Avec des gants adaptés à l'activité et aux risques.

Exemples



Gants de manutention pour docker



Gants anti-coupures pour boucher



Gants pour manipulation de produits chimiques

Vêtements

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter des atteintes à la peau, aux muscles, aux os, aux organes et aux membres.
Sans vêtement de protection, vous risquez des traumatismes, des hémorragies, coupures, chocs, infections bactériennes et virales, brûlures et gelures.

Contre quoi ?

Risques mécaniques : objets pointus et coupants, heurt avec objets en mouvement.
Risques thermiques : produits brûlants ou froids, contact avec les flammes.
Risques électriques : tension électrique.
Risques chimiques et biologiques : projection de produits chimiques corrosifs (acide, …), de liquides biologiques.
Risques liés aux ambiances : froid, intempéries.
Risques liés à la manipulation de produits radioactifs.

Avec quoi ?

2 types de protection : - Protection du tronc et de l'abdomen
- Protection du corps entier

Exemples


Baudrier fluorescent pour Ouvrier travaux publics


Combinaison acide pour l'industrie chimique


Vêtement de protection contre la pluie pour couvreur

Harnais anti-chutes

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter les chutes de hauteur.
Sans protection, vous risquez des fractures, des traumatismes, des contusions multiples, des entorses, des hémorragies internes, des tassements vertébraux, voire la paralysie.

Contre quoi ?

Risques de chute : chute de hauteur, perte d'équilibre.

Avec quoi ?

Avec un harnais anti-chutes.



Exemples

Couvreur, pompiers, ouvrier du BTP, …

Chaussures

Pourquoi se protéger ?

Pour éviter des atteintes aux chevilles, au tendon d'Achille, au cou-de-pied, aux orteils, aux ongles,à la plante des pieds, aux os et aux muscles.
Sans protection, vous risquez des écrasements, des fractures, des entorses, des déchirures musculaires, des lésions cutanées (chaleur et froid), des plaies, des sections de ligaments et de tendons voire des amputations, …

Contre quoi ?

Risques mécaniques : chocs, chutes d'objets, impact sur le talon du pied, chute par glissade ou marche sur objets pointus ou coupants.
Risques thermiques : projection de métal en fusion, froid et chaleur.
Risques chimiques : poussières ou liquides corrosifs (acide, …).
Risques électriques : conduction électrique.

Avec quoi ?

Avec des chaussures de sécurité adaptées à l'activité et aux risques.

Exemples



Chaussures de sécurité pour Ouvrier BTP



Chaussures anti-dérapantes pour cuisinier



Chaussures protégeant le cou-de-pied pour livreur bouteilles de gaz

Pour plus d'informations…

📖 Equipements de Protection Individuelle - Manuel d'utilisation - SEPR - 2002

📖 Protection individuelle - Dossier INRS -2006

📖 La main et les produits chimiques - Référence ED888 de l'INRS - 2003

📖 Pourquoi porter des gants et comment ôter les gants souillés - Référence ED883 de l'INRS - 2002

📖 Utiliser l'appareil de protection respiratoire - Référence ED901 – de l'INRS - 2003

📖 Vos genoux sont fragiles - Référence ED787 de l'INRS - 2005

Les références INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) sont disponibles sur le site internet **www.inrs.fr**



Contacter votre Service de Santé au Travail

Le médecin du travail et une équipe d'intervenants en prévention des risques sont à votre écoute

Aire/Lys	Rond Point de l'Europe	Tél : 03 21 38 95 10
Arras	4 rue de l'Origan	Tél : 03 21 23 43 44
Arras	6 rue de la Symphorine	Tél : 03 21 15 12 32
Arras	7 place du Wetz d'Amain	Tél : 03 21 23 68 68
Arras – Artoipole	40 Allée du Bénélux	Tél : 03 21 15 15 70
Arras - Tilloy	ZI Est – rue Hans Geiger	Tél : 03 21 55 01 46
Bapaume	55 rue de la République	Tél : 03 21 59 88 11
Béthune	79 rue J.Baptiste Lebas	Tél : 03 21 01 36 60
Bruay	190 rue Raoul Briquet	Tél : 03 91 80 05 90
Burbure	69 bis route nationale	Tél : 03 21 61 93 50
Carvin	65 rue de Provin	Tél : 03 21 08 96 10
Hénin Beaumont	32 rue Léon Pruvot	Tél : 03 21 13 82 00
La Bassée	5 route de Béthune	Tél : 03 20 29 98 20
La Gorgue	11 bis avenue des Aulnes	Tél : 03 28 48 96 30
Lens	Rue Paul Sion	Tél : 03 21 74 82 33
St Pol	1 place de Verdun	Tél : 03 21 03 29 67

Conception et réalisation : Isabelle DECOSTER et Sophie GAROFALO